

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 385 (Rect)

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 42

I. – Après l’alinéa 3, insérer l’alinéa suivant :

« 1° B Au second alinéa de l’article L. 2325-6, les mots : « du septième » sont remplacés par les mots : « de l’avant-dernier ». »

II. – En conséquence, après l’alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« I ter. – A l’article L. 542-2 du code de l’éducation, les mots : « du septième » sont remplacés par les mots : « de l’avant-dernier »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.